Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260522-202605043-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13
Date de la convocation		
13/05/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16/03/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 13 mai 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme GILBERT, Mylène REBUT, Julien TUVACHE, Anthony SERGENT, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Corentin DAUVIER, Simon FORÊT et Marie SANTIAGO.

Absent excusé ayant donné procuration : Mr Gaylord SOATTO a donné pouvoir à Mr Julien TUVACHE

Étaient absents : Mme Marie SANTIAGO et Mr Anthony SERGENT

Secrétaire de séance : Julien TUVACHE

2026-05-043 Adoption des durées d'amortissement

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune, préalable à cette mise en application.

Modalités de gestion des amortissements en M 57 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. En M57, les biens sont amortissables au prorata temporis à compter de leur date de mise en service.

Par simplification, il est possible de décider par délibération de ne procéder aux amortissements des subventions d'équipement versées qu'à compter du 1er janvier qui suit la date de mise en service de l'immobilisation financée.

Concernant ces subventions, à amortir obligatoirement, la date de mise en service est communiquée par le bénéficiaire de la subvention. C'est également lui qui détermine la durée d'amortissement, en fonction de la durée qu'il pratique lui-même sur le bien ainsi financé.

Cependant, certains biens ne sont pas amortissables chez le destinataire. Dans ce cas, la commune doit se prononcer sur les durées à appliquer.

Par ailleurs, la commune de Moulins a toujours pratiqué l'amortissement des documents d'urbanisme sur la durée maximale fixée à 10 ans par l'instruction M57.

Pris en compte ces éléments d'information,

A l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal décident de :

- **valider le principe de comptabilisation des amortissements à compter du 1er janvier suivant la date de mise en service de l'immobilisation**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260522-202605043-DE

- **adopter les durées proposées dans tableau ci-dessous pour les documents d'urbanisme et pour les subventions d'équipement versées lorsque le bénéficiaire ne pratique pas d'amortissement sur l'investissement financé**

Compte 202	Documents d'urbanisme	10 ans
Comptes 204...1	Subventions d'équipement versées pour matériel, mobilier et études	5 ans
Comptes 204...2	Subventions d'équipement versées pour bâtiments et installations	15 ans
Comptes 204...3	Subventions d'équipement versées pour infrastructures d'intérêt national	30 ans

Le conseil municipal se réserve la possibilité de voter des durées spécifiques, par délibérations complémentaires, pour certains investissements clairement identifiés, dont la durée d'utilisation envisagée dépasserait significativement celles adoptées dans ce tableau, ou dont le montant justifierait un étalement sur une durée moins longue.

Le secrétaire,
Julien TUVACHE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 22 mai 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins